

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bruno Laberge

<https://www.cadre21.org/membres/3288a6f43c867ec212552f9f>

Date d'obtention : 2024-02-16 15:17:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Réfléchir à la situation. Parler à la personne qui signale le problème et à la personne qui est victime. Réflexion et évaluation de la situation suite à la discussion avec les personnes concernées. Compléter les grilles d'évaluation reliées si nécessaire c'est le point de départ.

Une vérification de toutes les informations auprès des personnes qui dénoncent et qui sont victimes.

Si malveillance = service de police, soutien agent-socio comm.

Rencontre l'instigateur, recueillir toutes les informations, suivre les étapes de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les cas peuvent être complexes. Bien utiliser la trousse. Prendre le temps de bien faire le travail, écoute, comprendre, respect des individus.

Protéger les victimes le plus rapidement possible est essentiel. Faire les interventions auprès de l'instigateur est également essentiel.

Au final, éviter la propagation des images, faire les interventions éducatives nécessaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'instigateur. Si refus de collaborer, c'est difficile en temps qu'intervenant d'avoir un effet immédiat sur la situation. Confisquer des cellulaires n'est pas non plus aussi facile qu'on le croit, beaucoup de résistance à prévoir, surtout si acte de malveillance.